



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger

du 22 mars 2014, de 09h00 à 17h15 heures

Hôtel de ville de Berne

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 16 août 2013
3. Rapport du président
4. Communications du DFAE
5. Communications
6. Election formelle de la direction de l'OSE
7. Révision du règlement de l'OSE
8. Election d'un membre du Comité
9. Election du trésorier comme membre du Comité
10. Election d'un membre d'honneur
11. Libre circulation des personnes
12. Prévoyance 2020 – Prise de position
13. Loi sur les Suisses de l'étranger - Etat de la situation
14. Banques – Etat de la situation
15. Activités à l'étranger de Pro Helvetia
16. Election directe des membres du CSE
17. Congrès des Suisses de l'étranger 2014
18. Forum de discussion
19. Buts de l'OSE 2013-2017
20. Rapport annuel 2013 – Approbation
21. Comptes annuels 2013 – Approbation
22. Budget 2014 – Approbation
23. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
24. Divers

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre ci-après: 1-10, 12 – Lunch – 15, 13, 11, 16, 18, 14, 17, 19-24.

Le président, Jacques-Simon Eggly, Suisse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Berne. Il salue les représentants du DFAE, Gerhard Brügger, Peter Zimmerli et Thomas Kalau. Il se réjouit de la présence des parlementaires Filippo Lombardi, Roland Rino Büchel et Roland Fischer. Il salue également les délégués de la France nouvellement élus Anny Agrapart, Daniel Tornare et Nicolas Picod.

La liste des points à l'ordre du jour est adoptée sans observations.

Monsieur Eggly propose comme scrutateurs Messieurs Patrick Wyss (Mexique), Adrian Beer (Espagne), François Baur (Suisse) et Jean-Pierre Stern (Suisse). Ces derniers sont élus tacitement.

Monsieur Eggly informe que le membre du CSE Hannes Heinimann a fait distribuer à l'entrée de la réunion une documentation sur la Journée mondiale de l'eau de l'ONU. Monsieur Eggly demande si une résolution à ce sujet est prévue.

Monsieur Heinimann, Suisse déclare qu'il serait bien que le CSE adopte une résolution précisant sa position. Tous les Suisses du monde entier sont appelés à apporter une contribution à la thématique de l'eau qui prend une importance de plus en plus cruciale.

Monsieur Eggly déclare que le Comité n'avait pas connaissance qu'une résolution était prévue. Il propose de la traiter au cours de l'après-midi.

1. Quorum

Le Conseil compte actuellement 128 votants, dont 76 sont présents au début de la séance. Le quorum requis (un tiers, soit 43 voix) est ainsi atteint. Le conseil peut donc prendre valablement ses décisions.

2. Procès-verbal de la séance du 16 août 2013

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 27 septembre 2013. Les modifications demandées ont été apportées. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare que le procès-verbal est accepté et remercie la rédactrice.

3. Rapport du président

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Votation populaire du 9 février 2014
- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Participation politique des Suisses de l'étranger

*Pour la teneur exacte, prière de se référer au rapport du président (**document R-2014/1**).*

Le Conseil prend acte du rapport du président.

Monsieur Aeschlimann, France exprime sa stupéfaction que l'OSE n'ait pas exprimé sa position officielle après la décision extrêmement importante lors de la votation du 9 février. L'OSE doit prodiguer des recommandations aux Suisses de l'étranger à la veille d'une telle votation. Il n'y a pas eu de prise de conscience des problèmes engendrés par cette décision.

Monsieur Eggly comprend les points évoqués mais précise que l'OSE a envoyé le 15 janvier un communiqué dans lequel elle présentait les préoccupations de la Cinquième Suisse et rappelait les avantages de la libre circulation des personnes. Par ailleurs, un communiqué de presse a été envoyé dès que les résultats du 9 février ont été connus. Il n'y a pas eu, effectivement, de mot d'ordre de votation. En outre, aucun débat n'a pu être réalisé en la matière en raison des dates de séance du CSE.

Madame Etchart, France souligne le fait que les cantons qui décomptent les voix des Suisses de l'étranger ont rejeté l'initiative.

Monsieur Eggly explique que l'OSE a souligné ce point et en a fait état dans son rapport.

Monsieur Bloch, Israël se range à l'avis de Monsieur Aeschlimann. En Israël, un sondage a été organisé dans la communauté suisse concernant l'attitude vis-à-vis de l'initiative. Les avis exprimés étaient majoritairement défavorables. Le Comité devrait mieux prendre en compte une votation aussi capitale.

Monsieur Eggly se réjouit de la présence de Monsieur Bloch. Il rappelle que différents points ont été discutés sur une base bilatérale. Il est informé que Monsieur Bloch rencontrera les co-directrices ce lundi. Ceci est très important compte tenu de la situation en relation avec la communauté suisse en Israël.

Monsieur McGough, Hongrie explique que le CSE n'est pas un forum politique, ce qui explique l'absence de discussions politiques. La majorité des Suisses ont voté oui. Ceci doit être accepté. Ce que le CSE pense n'entre pas en ligne de compte.

Monsieur Eggly ajoute que Monsieur Gétaz, directeur de la Direction des affaires européennes (DAE) du DFAE, s'exprimera ultérieurement sur la libre circulation des personnes.

Monsieur Brunner, Monaco demande que l'on tire les enseignements de la situation et que le Conseil organise à l'avenir des discussions en temps utile. Ceci permettrait de se forger une opinion dans de meilleures conditions et de prendre position en qualité de membre du Conseil dans son pays.

Monsieur Eggly prend note de cette demande. Le Comité discutera à ce sujet.

4. Communications de DFAE

Monsieur Brügger, directeur de la Direction consulaire du DFAE remercie pour l'occasion qui lui est offerte de présenter les actualités du DFAE dans l'optique des questions des Suisses de l'étranger. Le DFAE est très sollicitée. Monsieur Burkhalter a mis en place un vaste programme. Sa mise en application a commencé au début de cette année. Monsieur Brügger énumère les principales priorités du DFAE:

- Application du résultat de la votation du 9 février
- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Développement des relations avec les banques suisses. Il s'est fait résilier, lui aussi, une relation bancaire en raison de sa profession.
- Relations entre la direction consulaire et l'OSE. Outre ses propres organisations et représentations, les relations avec l'OSE sont capitales. Elles sont solides et doivent être maintenues avec la nouvelle co-direction.
- Convention de prestations: elle est en vigueur jusqu'en 2015 et doit être remaniée en tenant compte de la loi sur les Suisses de l'étranger. La convention a pour objet de fixer et de systématiser les relations.
- La collaboration avec la jeunesse constitue un thème central du conseiller fédéral Burkhalter. Par ailleurs, des projets ont été mis en place avec le service des jeunes de l'OSE. Des projets entre des écoles suisses de l'étranger des écoles en Suisse, des fêtes des jeunes citoyens, des sessions de jeunes au Parlement ainsi que des projets en Suisse avec des recrues issues des Suisses de l'étranger sont également à l'étude.
- Le tirage global de la «Revue Suisse» a augmenté au même rythme que les effectifs des Suisses de l'étranger. L'édition 1/2014 a eu un tirage de 380 000 exemplaires, dont 150'000 en version électronique. L'augmentation du tirage de l'édition électronique a permis de réduire les coûts. Ces économies n'ont pas été réinjectées au DFAE mais ont été reversées à l'OSE via différents canaux.
- Le Guichet unique au sein du DFAE a été complété. Il s'agit d'un service portant sur des affaires consulaires, permettant une diffusion unifiée des informations.

- Prévention des cas de protection consulaire: une application fournissant des conseils à l'intention des voyageurs a été lancée.
- Consulat mobile: depuis la mise en place de la biométrie mobile, près de 10'000 demandes de passeport ont été traitées.
- Service clientèle: l'Ecole hôtelière de Lausanne a contribué à l'élaboration de normes définissant ce qu'est un service clientèle minimum.
- Droit de vote des Suisses de l'étranger: le Conseil fédéral s'est fixé pour objectif que la majorité des cantons autorisent le vote électronique pour les élections du Parlement en 2015. Il s'agit d'une affaire cantonale, qui ne relève donc pas de la compétence de la Confédération.
- Les services consulaires utilisent une nouvelle plateforme informatique respectant les normes fixées par la Confédération en matière de cyberadministration. Cette plateforme est importante également pour l'élection électronique des délégués du CSE, grâce à la possibilité d'améliorer l'accès aux données des électeurs. Elle permet par ailleurs d'améliorer les statistiques des Suisses de l'étranger. Les données disponibles sont réduites au minimum et nous ne disposons pas d'une image précise des Suisses de l'étranger.
- Visa Schengen pour les voyages en Suisse: on observe une augmentation pouvant atteindre 30%. Une nouvelle plateforme d'information a été mise en place à la mi-janvier en vue d'améliorer la présentation des demandes de visas, la saisie des données et le service clientèle. La collaboration avec les autres Etats est également importante. Cette collaboration est également recherchée dans le domaine de la protection consulaire. Des conventions avec l'Autriche et la Nouvelle-Zélande sont en passe d'être conclus.

Monsieur Brügger conclut par des remerciements pour la collaboration pendant les quatre dernières années. Cette période a été vivante et intense. Il y a certes eu parfois des désaccords, mais l'échange était basé sur la confiance. Il sera appelé au Ghana à la fin du mois d'avril. Son successeur est Jürg Burri qui dirige actuellement la division Ressources au secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il assurera la direction consulaire à compter du 1^e mai.

Monsieur Schnyder, Russie observe que le conseiller fédéral Burkhalter a une position plutôt pro-occidentale face aux événements survenus en Russie. L'établissement des visas a connu une nette amélioration. Il exprime ses remerciements et ses félicitations à Monsieur Brügger pour ce résultat.

Monsieur Dürr, Autriche demande si la coopération avec d'autres Etats continuera à fonctionner une fois l'accord sur la libre circulation des personnes abandonné.

Monsieur Brügger répond que Monsieur Burkhalter est attaché au respect du principe de neutralité. L'UE a prononcé des interdictions d'entrée sur le territoire à l'encontre de 21 personnes. La Suisse étant neutre, elle ne participe pas à ces mesures. La présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qu'il occupe, lui impose une obligation de neutralité. Il ne serait pas à sa place s'il méconnaissait cette règle. La coopération avec d'autres Etats dans le domaine des visas et des services consulaires n'a rien à voir avec la libre circulation des personnes. Il s'agit d'accords bilatéraux.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Brügger au nom du Comité et du Conseil des Suisses de l'étranger pour la collaboration et le dialogue constant.

5. Communications

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2014/2**. Aucune autre communication n'est à mentionner.

6. Election formelle de la direction de l'OSE

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2014/3** et explique qu'il s'agit de la confirmation de la co-direction. Rudolf Wyder a pris sa retraite fin 2013 au terme de 28 ans à la tête de l'OSE. Le Comité a proposé au Conseil la solution de la co-direction, au terme d'une procédure longue et sérieuse. Le Conseil a pris connaissance de la solution au mois d'août dernier. Les co-directrices ont pris leurs fonctions par intérim dès le 1^e janvier 2014. L'élection officielle n'a pas pu avoir lieu en août pour des

raisons statutaires. C'est la raison pour laquelle Sarah Mastantuoni et Ariane Rustichelli doivent encore être confirmées. Le Comité soutient unanimement la co-direction et lui accorde son entière confiance. Monsieur Eggly propose au Conseil une élection à main levée. Si un membre du Conseil demande que l'élection ait lieu au scrutin secret, ce mode de scrutin doit être choisi.

Monsieur Bannwart, Allemagne demande si l'OSE est si grande qu'elle a besoin d'une co-direction et comment on est arrivé à cette élection. Il demande le scrutin secret.

Monsieur Eggly argue que l'OSE passe pour être aux mains des Romands. C'est une légende. Tous les Suisses sont égaux. De plus, les collaborateurs au secrétariat sont majoritairement des Suisses-allemands. Madame Mastantuoni parle couramment le suisse-allemand. L'élection de la co-direction résulte d'analyses et de réflexions approfondies. Il s'agit de la meilleure solution que le Comité puisse choisir. Il demande de confirmer la co-direction.

Le Conseil confirme les co-directrices Mastantuoni et Rustichelli par 64 voix pour et 7 voix contre et 4 bulletins nuls. La majorité absolue de 36 voix est atteinte. La co-direction est confirmée par le Conseil.

Madame Mastantuoni remercie le Conseil pour la confirmation et la confiance exprimée et se réjouit d'occuper définitivement la fonction. Elle apportera le meilleur d'elle-même.

Madame Rustichelli remercie à son tour pour l'élection. Elle se réjouit d'affronter les nombreux défis et de travailler avec le concours du Conseil.

7. Révision du règlement de l'OSE

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2014/4**. La révision des statuts résoudra différents problèmes. Il soumet au vote les modifications des articles 9 let. d : « *Il [le Conseil] élit le Président, le trésorier et les autres membres du Comité* » et 18 al. 1 : « *Le Comité se compose du Président, du trésorier et, au maximum, de neuf autres membres du CSE. Il doit comprendre une majorité de Suisses de l'étranger. Il pourvoit à son organisation interne.* »

Le Conseil adopte à l'unanimité les modifications des articles 9 let. d et 18 al. 1 des statuts, conformément à la proposition.

Monsieur Eggly rappelle que l'adoption des deux articles porte le nombre de membres du Comité à 11. Le nouveau membre de l'étranger sera recherché jusqu'en août. Par conséquent, le Comité comptera 10 membres jusqu'au mois d'août au lieu des 11 membres, comme il en a été décidé.

Le Conseil accepte cet état de fait.

Monsieur Eggly explique que la modification de l'art. 18 al. 2 des statuts concerne la limitation de la durée du mandat : « *Les membres du Comité, le président et le trésorier sont rééligibles deux fois, bien qu'en cas d'élection d'un membre du Comité à une plus haute charge, le calcul de la durée des mandats repart à zéro. Le Conseil peut décider, par un vote à bulletin secret, d'octroyer d'autres prolongations* ». Le président et les membres du Comité ne pourraient être réélus que 2 fois après l'adoption de l'article, ce qui empêcherait qu'ils restent en fonction pendant plus de 12 ans. Si quelqu'un monte en grade, le décompte est repris. De manière spécifique, le Conseil pourra décider d'autres prolongations, à titre exceptionnel. Le Comité approuve cette modification dans sa majorité. Mais propose de supprimer la dernière phrase.

Madame Michel, Allemagne précise qu'elle souhaite l'exception. Il est juste de mettre en place une limitation de la durée du mandat. D'un autre côté, nous avons besoin de continuité. Il est difficile de trouver des personnes pour cette fonction. L'exception permettrait d'autoriser la prolongation du mandat d'un membre. La régulation fonctionne de toute façon. Les communautés suisses peuvent ne pas réélire les membres du Conseil et les membres du Conseil, ceux du Comité.

Monsieur Bloch, Israël demande au Comité de revoir sa copie. Il ne s'agit pas d'une réforme mais d'un déplacement de la situation. Il souhaite qu'il y ait une rotation. Il n'y a pas d'urgence au sujet de cet article. Il est donc préférable de le remanier et de le réexaminer lors de la prochaine séance.

Monsieur Eggly conteste le fait selon lequel l'article n'apporte rien de nouveau. Les membres du Comité pourraient rester bien plus longtemps en fonction si la nouvelle disposition prévue n'existait pas. Il propose de voter sur la motion d'ordre Bloch.

Monsieur Gysin, vice-président, Suisse déclare que le Comité a reçu la requête demandant de vérifier la limitation de la durée du mandat et de formuler des propositions. Il considère à titre personnel que l'article proposé n'offre pas de solution. La précédente proposition Bloch prévoyait une limitation à 8 ans de la durée du mandat. On atteint à présent 12 ans, 24 ans comme vice-président et 36 ans comme président. Il soutient la motion Bloch, le Comité doit revoir sa copie.

Monsieur Lombardi, Conseiller aux Etats, Suisse explique que la majorité du Comité est en faveur de la version du document limitant à 3 le nombre de mandats. La durée de 36 ans est purement théorique. Il convient tout d'abord de se prononcer à propos de la motion d'ordre Bloch.

Monsieur Eggly regrette que le Comité ne parvienne pas à un accord. Dans le cas où une résolution majoritaire est prise, elle devra être défendue devant le Conseil.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne souhaite une limitation véritablement démocratique de la durée du mandat.

Monsieur Eggly fait voter la motion d'ordre Bloch par le Conseil.

La majorité du Conseil se prononce en faveur de la motion Bloch.

Monsieur Eggly déclare que le Comité soumettra une proposition commune lors de la séance d'août prochain.

Madame Millet-Leroux, France demande pourquoi la durée du mandat des membres du Conseil ne doit pas être limitée. La rotation est importante ici aussi.

Monsieur Eggly explique que le Comité estime que les communautés suisses devraient être libres dans le choix des membres du Conseil. Si le Conseil demande de mettre en place une limitation de la durée du mandat pour lui-même, ceci doit être vérifié.

Monsieur Zimmermann, Allemagne déclare que la limitation de la durée du mandat est envisagée pour trois raisons: le titulaire bénéficie de privilèges sans devoir réellement fournir une prestation en contrepartie, le pouvoir exécutif est élevé ou un renouvellement est nécessaire. Les deux premières raisons devraient disparaître. La troisième peut être résolue par le biais d'élections dans les associations suisses. Celles-ci pourraient ne pas réélire les membres du Conseil et du Comité. Les statuts n'ont pas besoin d'être modifiés.

Monsieur Eggly propose d'organiser un scrutin consultatif visant à déterminer l'avis du Conseil concernant la position de Zimmermann.

27 membres du Conseil expriment leur accord avec Monsieur Zimmermann, 34 sont contre.

Monsieur Eggly entérine la décision de la majorité de ne pas limiter la durée du mandat des membres du Conseil. Les discussions se poursuivront toutefois au sein du Comité. La position au sein du Conseil est claire.

Monsieur Setz, Canada demande que les membres du Comité soient élus individuellement.

Monsieur Eggly répond que tel est déjà le cas.

Monsieur Eggly soumet au vote du Conseil l'amendement de l'article 11 al. 4 : « *Les élections se font à bulletin secret. En cas de candidature unique, elles peuvent avoir lieu à main levée si aucun membre n'y fait objection. Les élections des membres du Comité et du président se déroulent exclusivement à bulletin secret. Les candidats ayant obtenu le moins de voix sont éliminés entre un tour et l'autre* », l'introduction d'un nouvel art. 4 al. 2 sur le statut des membres d'honneur : « *De plus, le Conseil des Suisses de l'étranger peut, sur proposition du Comité, nommer des membres d'honneur. Ceux-ci*

peuvent participer aux séances du CSE avec voix consultative. », ainsi qu'une modification de l'art. 11 al. 5 : « Les candidats aux élections par le CSE font l'objet de propositions, accompagnées d'un bref curriculum vitae, qui doivent ~~en général~~ être envoyées avec l'ordre du jour, ~~ou exceptionnellement 10 jours avant la réunion.~~

Le Conseil adopte les articles 11 al. 4 et 4 al. 2 et 11 al. 5 à l'unanimité.

Monsieur Eggly conclut en annonçant que le Comité analysera à nouveau en détail la question de la limitation de la durée du mandat. Tous les membres du Comité sont conscients qu'ils ne peuvent y rester éternellement.

8. Election d'un membre du Comité

Monsieur Eggly rappelle les incertitudes concernant l'UASF à Davos et qu'aucun membre du Comité n'avait pu être élu à cette occasion. La France, dont la communauté suisse est la plus importante, peut prétendre à un siège au sein du Comité. Par conséquent, il convient à présent d'élire un membre du Comité pour la France. Le Comité propose Roger Sauvain au Conseil (**document R-2014/5**).

Le Conseil élit à l'unanimité Roger Sauvain au Comité.

Monsieur Sauvain remercie pour la confiance. Il fera tout son possible pour représenter comme il se doit les Suisses de l'étranger au sein du Comité.

9. Election du trésorier au sein du Comité

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2014/6** et indique que Robert Engeler doit être élu au Comité à la fonction de trésorier.

Le Conseil élit Robert Engeler membre du Comité à la fonction de trésorier à 71 voix pour, 3 voix contre et 3 bulletins nuls.

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse remercie pour la confiance. C'est la dernière fois qu'il présente sa candidature. Il apportera toute son énergie dans l'exécution de ce mandat.

Monsieur Eggly revient sur le scrutin consultatif ayant pour objet la limitation de la durée du mandat. Un membre du Conseil a exprimé des doutes concernant la justesse du vote. Il demande au Conseil de voter à nouveau afin de clarifier la situation.

Le Conseil adopte à 29 voix pour, 25 voix contre et 6 absentions la poursuite du dossier sur la limitation de la durée du mandat.

Monsieur Eggly s'excuse au nom du Comité pour la confusion survenue précédemment. Le Comité se penchera à nouveau sur le dossier et élaborera pour le mois d'août prochain une proposition claire destinée à permettre un consensus.

10. Election d'un membre d'honneur

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2014/7** et explique que le CSE compte actuellement deux membres d'honneur. Il s'agit des présidents d'honneur Georg Stucky et Jean-Jacques Cevey. Le Comité propose d'élire Rudolf Wyder comme troisième membre d'honneur.

Le Conseil élit à l'unanimité Rudolf Wyder membre d'honneur.

Monsieur Wyder, Suisse remercie pour cet honneur. Ceci représente beaucoup à ses yeux et il est ému d'avoir été élu membre d'honneur et de pouvoir ainsi maintenir un contact régulier avec l'OSE. C'est avec plaisir qu'il continuera son engagement.

Monsieur Eggly précise que Monsieur Wyder ne possède pas de droit de vote mais a simplement une voix consultative. Il invite Monsieur Wyder à mettre à profit cette faculté.

12. Prévoyance vieillesse 2020 – Prise de position

Monsieur Eggly informe que le Conseil fédéral a ouvert le 20.11.2013 la consultation de la révision de la prévoyance vieillesse. Il laisse la parole à Madame Colette Nova, vice-directrice de l'Office fédéral des assurances sociales.

Madame Nova explique que la prévoyance vieillesse connaîtra une réforme en profondeur. Le Conseil fédéral a élaboré une nouvelle solution incluant l'AVS, soit le 1^{er} pilier, et le 2^e pilier ainsi que la TVA. La procédure de consultation court jusqu'à fin mars. Le Conseil fédéral évaluera les réponses d'ici la fin de l'année.

Monsieur Eggly renvoie aux **documents R-2014/8a+b** avec le projet de réponse à la consultation de l'OSE.

Le Conseil adopte le projet à l'unanimité.

15. Activités à l'étranger de Pro Helvetia

Monsieur Holland, directeur de Pro Helvetia, présente la fondation créée en 1939 et dont le siège est établi à Zurich. La Fondation suisse pour la culture est une fondation de droit public financée par la Confédération. Elle agit en complétant l'encouragement de la culture qu'assurent les cantons et les communes et s'occupe de projets de portée nationale. Sur mandat de la Confédération, Pro Helvetia encourage la création artistique en Suisse, contribue aux échanges culturels à l'intérieur du pays, soutient la diffusion de la culture suisse à l'étranger et s'engage en faveur de la médiation culturelle. Pro Helvetia soutient des projets sur la base de requêtes, par le biais de son réseau de centres culturels et de bureaux de liaison à l'étranger, dans le cadre de programmes propres, par du matériel d'information et de promotion.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Holland pour sa présentation.

Monsieur Widmer, educationsuisse, Suisse explique qu'il a tenté d'assister à un événement en Inde/Chennai. Cet événement a subi un retard important, ce qui l'a empêché d'y assister.

Monsieur Holland exprime ses excuses pour l'incident. Il s'engage à l'examiner.

Madame Michel, Allemagne indique avoir été contactée par l'Office de la culture à Osnabrück et demande quelle est la marche à suivre pour une demande de soutien.

Monsieur Holland répond que si cela entre dans le domaine de compétence de Pro Helvetia, il est possible de contacter directement la fondation ou par le biais du formulaire Internet sur www.myprohelvetia.ch.

13. Loi sur les Suisses de l'étranger - situation actuelle

Monsieur Lombardi, Conseil aux Etats, Suisse informe que le Conseil des États a adopté la loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) par 35 voix pour, 0 voix contre et une abstention. Le Conseil national examinera la loi en été ou à l'automne. L'objectif de 2015 doit pouvoir être respecté. Bien qu'elle soit perfectible, la loi constitue une très bonne base. Le Parlement, la Confédération et l'OSE estiment qu'il est important d'avoir une loi pour les 735'000 Suisses de l'étranger. La nouvelle loi permettra de remplacer 8 lois existantes et poursuit l'objectif de réaliser une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger. Le nouveau projet de loi porte sur les points suivants:

- Définition des Suisses de l'étranger
- Mise en place d'un Guichet unique; un centre unique sera chargé de traiter les questions des Suisses de l'étranger au sein de l'administration fédérale
- Mise en réseau des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse
- Promotion de l'exercice des droits politiques et amélioration de l'obligation d'information de la Confédération
- Aide sociale
- Définition de l'OSE et de son soutien financier
- Nouvelle définition de la protection consulaire
- Immatriculation obligatoire
- Droit de vote électronique prévu lors des votations et des élections au niveau fédéral
- Consultation des commissions du Conseil des Etats et du Conseil national pour les questions relatives au réseau de représentations

Monsieur Lombardi ajoute que la question de la mention du CSE dans le texte de la loi est ouverte. Il n'a pas été possible d'intégrer les écoles suisses à l'étranger. Il aurait été souhaitable de réaliser une fusion avec la nouvelle loi.

11. Libre circulation des personnes

Monsieur Gétaz, directeur de la Direction des affaires européennes, DFAE explique que le peuple a décidé le 9 février de contrôler l'immigration par un système de contingents. L'application doit intervenir dans un délai de 3 ans. Indépendamment de cette résolution, la marge de manœuvre est large et la suite est complètement ouverte. Aucune modification n'interviendra avant le 8 février 2017. Il est à prévoir par ailleurs que la situation ne changera pas pour les pays extra-européens. Ce sont les pays de l'UE qui sont concernés. Le Conseil fédéral est entré dans une phase de négociations et de mise en place de solutions. Concernant la libre circulation des personnes, la Suisse a décidé de la voie dans laquelle elle souhaite s'engager. L'UE doit désormais décider des modalités de sa coopération avec la Suisse dans les années à venir. Elle demande à l'heure actuelle le respect de l'accord existant, tout en se montrant disposée à écouter et à discuter avec la Suisse. À court terme, les problèmes concernent la recherche, et en particulier Erasmus. La Confédération y travaille. Il est à prévoir quelques épisodes de crise au cours des 3 années à venir. C'est une situation que la Suisse doit accepter. Pour Monsieur Gétaz, le calendrier est le suivant: Un concept d'application devra être élaboré d'ici le mois de juillet. Le projet en vue de la consultation doit exister d'ici la fin de l'année. La consultation est prévue au cours du premier semestre 2015. Ensuite, le projet sera traité au Parlement.

Madame Leuenberger, Suisse revient sur la décision de l'UE, faisant suite à la votation, d'exclure la Suisse d'Erasmus. Ceci est une très mauvaise nouvelle pour les 6000 étudiants concernés chaque année ainsi que pour la place Suisse. La possibilité d'étudier à l'étranger constitue un enrichissement non seulement sur le plan personnel mais aussi pour le pays. Elle demande à l'OSE de signer la lettre ouverte du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) demandant de permettre à nouveau le programme Erasmus.

Monsieur McGough, Hongrie ne souhaite rien signer. Il s'agit d'une affaire politique, le CSE se doit d'avoir une position neutre.

Monsieur Wyss, Mexique déclare que le CSE représente les intérêts, notamment politiques, des Suisses de l'étranger. Il est donc important que le CSE s'intéresse aux questions politiques concernant les Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly déclare que les droits acquis des Suisses de l'étranger ne doivent pas être remis en cause. Par conséquent, l'OSE doit suivre attentivement les événements et intervenir si besoin.

Monsieur Gétaz déclare que les questions en rapport avec Erasmus, la recherche et la culture n'ont rien à voir avec la libre circulation des personnes. L'UE a simplement décidé de faire la leçon à la Suisse. Ceci est contre-productif et l'UE se pénalise elle-même, en raison de l'importance que revêt pour elle la place de formation Suisse. L'objectif à présent est de reprendre la coopération. Monsieur

Gétaz estime que le résultat de la votation affecte particulièrement les Suisses de l'étranger et que l'OSE doit clairement prendre position.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne estime que les problèmes se manifestent déjà avant l'échéance de trois ans. Il est regrettable que ce soient les jeunes qui en pâtissent. La Suisse ne possède pas de matières premières mais des gens bien formés. L'environnement universitaire est excellent. Si la Suisse ne peut plus participer à Erasmus, elle passera en deuxième catégorie.

Monsieur Vuillemin, FESE, Suisse juge que l'évolution avec Erasmus est catastrophique. Tout doit être entrepris pour que la recherche et la formation maintiennent leur niveau d'excellence et que les start-ups reviennent en Suisse.

Madame Michel, Allemagne ajoute que trois années sont vite passées. Les entreprises font des projets sur une période supérieure à trois ans et vont désormais éviter la Suisse. Les spécialistes vont désormais manquer. Les problèmes sont déjà là et touchent souvent les jeunes générations. Peu importe ce que l'on pense de l'immigration de masse, l'évolution actuelle est catastrophique.

Monsieur Gétaz estime qu'il convient de garder son calme et de se concentrer sur les solutions. C'est ce que fait le Conseil fédéral.

Madame Leuenberger, Suisse donne lecture de la lettre ouverte du CSAJ.

Le Conseil accepte à l'unanimité la motion demandant de cosigner la lettre ouverte.

Le vice-président Remo Gysin assure la présidence

16. Election directe des membres du CSE

Madame Mastantuoni présente le sondage de novembre 2013 de son travail de master. Les 6000 réponses obtenues montrent qu'il a été bien accueilli. Les principaux enseignements sont les suivants:

- Le CSE n'est pas très connu.
- Pour les sondés, le Conseil actuel est toutefois en mesure de représenter les intérêts des Suisses de l'étranger.
- Un Conseil directement élu aurait toutefois des effets positifs.
- Les associations suisses perdraient une compétence. Elles accepteraient en revanche le système dans la mesure où elles y obtiennent un rôle. Ce rôle doit être défini.
- 88% des personnes interrogées souhaitent participer au scrutin.
- L'intérêt pour la présentation d'une candidature est toutefois limité. Le travail des associations est très important dans ce contexte. L'importance de l'ancrage des gens au sein des communautés suisses a été soulignée.
- Qu'en est-il des membres de l'intérieur? Ils sont bien acceptés. Ils constituent des relais et des experts importants.

Monsieur Gysin, vice-président, Suisse explique qu'au départ, la préoccupation est de renforcer la légitimation et l'acceptation. Il s'agit être écouté et influent au Parlement. Un groupe de travail formé par les membres du Comité Michel, Büchel, Gysin et par la co-directrice Mastantuoni a étudié différents scénarios. Il reste encore beaucoup à faire. Le groupe de travail a proposé deux variantes au Comité: dans la première variante, les délégués de l'étranger sont élus par l'ensemble des Suisses de l'étranger. Dans la deuxième variante, une partie des délégués est élue par les Suisses de l'étranger inscrits dans un registre électoral et l'autre partie des délégués est élue par les associations suisses. Les discussions se poursuivront en août.

18. Forum de discussion

Monsieur Heinimann, Suisse revient sur sa proposition concernant la Journée mondiale de l'eau. Il s'agit d'un projet idéal. L'eau constitue la principale ressource naturelle. La situation ne cesse de se

fragiliser, la distribution est inéquitable, l'eau et de plus en plus polluée. Il propose que l'OSE marque un signal et rappelle que l'accès à l'eau potable propre n'est pas garanti partout. Les Suisses sont présents dans pratiquement tous les pays du monde. Ils observent, généralement sans être concernés directement. Le CSE doit publier un appel et manifester son soutien.

Monsieur Gysin indique que le Comité n'a pas pu examiner la proposition. Le président et lui-même soutiennent toutefois la résolution.

Madame Fahrni, Helvetas, Suisse soutient la proposition. Il est important que les Suisses de l'étranger se forment une opinion. C'est une nécessité.

Le Conseil adopte la résolution avec une abstention

Monsieur Neuhaus, Arabie saoudite exprime sa surprise concernant le vote. Le CSE devrait éviter les discussions politiques. La votation populaire a été respectée. Toutefois, le CSE représente les 735'000 Suisses de l'étranger et doit parler de politique.

Monsieur Stuber, République tchèque explique que la qualité de membre du Conseil est une affaire coûteuse si l'on veut participer régulièrement aux séances. Les 100 francs d'indemnités de séance sont une bonne chose mais ils ne couvrent pas les frais. L'OSE a besoin de nouveaux sponsors. Par exemple, les CFF pourraient sponsoriser des billets pour les membres du CSE.

Monsieur Gysin approuve Monsieur Stuber. Le Comité est au courant du problème qu'il juge préoccupant.

Madame Rustichelli approuve le fait que les recettes tirées du sponsoring doivent augmenter. C'est un but qui est poursuivi toute l'année. Des discussions ont été réalisées à maintes reprises avec les CFF. Les sociétés nationales ont cependant un positionnement fort et ne donnent pas d'argent aussi facilement aux organisations à but non lucratif. Malheureusement, l'OSE n'est pas considérée comme un public cible pour de nombreuses entreprises suisses. Les efforts se poursuivent toutefois.

Monsieur Stuber, République tchèque souligne que ce n'est pas de l'argent que l'on doit demander mais des billets.

Monsieur Gysin remercie pour cette idée constructive.

Monsieur Gerber, Thaïlande demande que l'on examine si les membres du CSE doivent régler la totalité de la contribution pour le congrès. Il estime que la journée du samedi devrait être gratuite pour les délégués.

Monsieur Dürr, Autriche s'interroge, de manière générale, sur l'avenir financier de l'OSE. Cette question intéresse en particulier le vote électronique du CSE. Les associations n'ont pas d'argent pour soutenir ce projet. Cette question détermine également la qualité de la dotation du CSE.

Monsieur Knoblauch, Australie estime que les délégués devraient recevoir un soutien plus important de la part des associations. Les membres du Conseil doivent mieux se vendre dans les associations et mettre en avant l'intérêt de leur travail. Par ailleurs, l'information sur le travail de l'OSE n'est pas suffisamment perçue par les Suisses de l'étranger. Des efforts doivent être réalisés sur le marketing. Concernant le vote électronique, il estime que les Suisses de l'étranger peuvent utiliser ce type de système de vote direct mais qu'ils doivent également le payer.

Madame Zanier, Espagne ajoute que l'association suisse de Barcelone participe financièrement à son voyage. Le club a décidé que la représentation auprès du CSE était importante et a donc décidé d'investir.

Monsieur Gysin explique que ce thème devrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité.

Monsieur Setz, Canada souhaite qu'il y ait un meilleur contact entre le Conseil et le Comité. Il n'y a pratiquement aucun échange hormis les deux rencontres annuelles. Les membres du Conseil ignorent ce que le Comité fait entretemps. On a le sentiment que les requêtes sont mises de côté.

Monsieur Bannwart, Allemagne déclare avoir évoqué cette question avec le président Eggly. Ce dernier a assuré qu'il transmettrait plus d'informations au Conseil.

Monsieur Gysin intervient sur ce thème. Une première étape porte sur les extraits du procès-verbal de la séance de novembre du Comité. Le Comité doit souvent répondre du fait que le CSE souhaiterait être plus actif. Il est bien entendu qu'il est nécessaire de fixer des priorités pour les séances et que les ordres du jour doivent être plus courts. Une solution est en cours de définition.

Madame Rustichelli explique que l'atelier pour les délégués va dans ce sens. Désormais, cet événement aura lieu en mars de chaque année. Il y a eu par le passé des discussions à propos d'un intranet. Le problème est financier, l'OSE ne peut pas assumer les coûts de 20–50'000 francs.

Monsieur Gysin ajoute qu'il a reçu des retours positifs, mais aussi des avis précisant que la manifestation n'a pas répondu aux attentes. Une remise à plat est donc nécessaire.

Monsieur Knoblauch, Australie note que la liste des points à l'ordre du jour est toujours trop longue. Il n'est pas rare que les discussions sur des thèmes importants ne soient pratiquement pas possibles. Il serait bien de vérifier si la séance pourrait être divisée en deux parties. Le premier jour pourrait se concentrer sur les questions purement formelles. Le deuxième jour serait alors consacré aux thèmes importants.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne indique être satisfait de l'atelier. Les délégués sont toutefois insuffisamment actifs sur SwissCommunity. Les membres souhaitent savoir ce que le Conseil fait, d'où l'intérêt de la présence des délégués.

Monsieur McGough, Hongrie prie la rédactrice en chef de la «Revue Suisse» de s'abstenir d'exprimer son opinion politique dans l'éditorial. Cela n'est pas bien perçu par les Suisses de l'étranger, la Revue apparaissant alors marquée à gauche.

Monsieur Gysin répond qu'il a déjà eu la remarque que la «Revue Suisse» était trop marquée à droite. Là où il est question de politique, on veille à ne pas faire de politique partisane.

Madame Zanier, Espagne indique que les Suisses domiciliés en Suisse remettent souvent le Conseil en question. Elle souhaite savoir ce qui pourrait être fait afin que le CSE soit considéré sérieusement.

Monsieur Büchel, conseiller national, Suisse assure que les politiques, parmi lesquels le conseiller aux Etats Lombardi et lui-même, ont l'intention de s'engager en faveur de l'OSE. C'est une chance pour l'organisation. Il s'agira de mieux positionner l'OSE dans la perspective du 100^e anniversaire.

Monsieur Bernard, Luxembourg indique qu'il convient de réfléchir lors du 100^e anniversaire au mode de fonctionnement que prendra le CSE à l'avenir. Il est possible d'envisager une participation à la séance sans être présent en personne, grâce à la possibilité offerte par la voie de circulation.

Monsieur Eggly estime qu'une présence physique lors des séances restera indispensable. Ceci n'empêche pas de réaliser certaines opérations par la voie de circulation.

Le président Eggly assure la présidence

14. Banques - situation actuelle

Madame Mastantuoni regrette de ne pouvoir apporter de nouvelle information. Les problèmes avec les banques persistent. Les règles sont de plus en plus strictes et les frais plus élevés. Il a été mentionné que l'ambassadeur Brügger avait eu des difficultés avec les relations bancaires. La solution temporaire est d'utiliser Postfinance. La co-direction a rencontré l'institution au début de l'année. Postfinance fera tout son possible malgré une énorme pression.

Monsieur Büchel, conseiller national, Suisse informe qu'il y aura une motion obligeant Postfinance à ouvrir des comptes aux Suisses de l'étranger en raison d'un mandat de prestations. Les difficultés rencontrées par l'ambassadeur Brügger doivent être considérées comme une chance. Elles devraient être rapportées par les médias. Il doit s'agir d'un thème public.

Monsieur McGough, Hongrie constate qu'un ambassadeur est mis dehors tandis qu'un Russe ayant énormément d'argent peut ouvrir des comptes sans aucun problème. Il demande que l'OSE limite ses comptes à Postfinance.

Monsieur Eggly répond que le Comité délibérera à ce sujet.

17. Congrès des Suisses de l'étranger 2014

Monsieur Eggly renvoie aux **documents R-2014/9a+b** et rappelle que la séance CSE aura lieu à Argovie et le congrès à Baden. Les dates sont fixées pour la période du 15 au 17 août 2014. Monsieur Eggly espère que les membres du CSE seront nombreux à participer.

19. Objectifs de l'OSE 2013-2017

Madame Rustichelli renvoie au **document R-2014/10** qu'elle résume:

- Trois objectifs stratégiques ont été définis: renforcement de l'OSE, amélioration de la reconnaissance et de la visibilité de l'OSE et représentation des Suisses de l'étranger.
- L'OSE doit générer plus de recettes tirées du sponsoring.
- Une vision sera élaborée pour le 100^e anniversaire.
- L'OSE souhaite lancer le prix des Suisses de l'étranger avec la fondation Place des Suisses de l'étranger.
- L'OSE doit renforcer son positionnement comme centre de compétences.
- Tous les aspects de la communication et des relations publiques doivent être améliorés.
- Lobby

Madame Zanier, Espagne demande comment faire pour inciter les Suisses de l'étranger à s'inscrire dans un registre des électeurs.

Madame Rustichelli annonce une campagne sur l'ensemble des canaux de communication de l'OSE durant l'année électorale 2015. Les membres du Conseil recevront à cette occasion un argumentaire.

Monsieur Gerber, Thaïlande déclare qu'il n'est pas possible de se fixer comme objectif de rajeunir les associations. L'OSE ne peut pas obtenir ce résultat.

Madame Mastantuoni répond qu'il s'agit d'un objectif des associations suisses et que l'OSE le soutient avec ses moyens. L'OSE est fréquemment sollicitée à propos des possibilités d'attirer les jeunes membres. L'objectif est également de corriger l'image des Suisses à l'étranger. Quand on pense aux Suisses de l'étranger, on imagine encore que ce sont des retraités qui passent leur temps à la plage sans rien faire.

Monsieur Gerber, Thaïlande estime que l'on risque ainsi donner une image déformée de la réalité.

Madame Mastantuoni reconnaît que ceci s'applique sans doute à la Thaïlande. Dans le reste du monde, la situation est différente et la pyramide des âges est plus large.

Monsieur Gerber, Thaïlande estime toutefois que cet objectif ne peut pas figurer sur la liste.

Madame Michel, Allemagne déclare souhaiter à l'avenir que de l'eau et du café soient mis à disposition jusqu'à la fin des séances.

Monsieur Widmer, educationsuisse, Suisse estime qu'il ne peut pas considérer que la représentation des intérêts des Suisses de l'étranger soit son objectif. C'est le mandat de l'OSE.

Madame Rustichelli convient que la formulation aurait pu être différente.

Monsieur Buechi, Italie ajoute, à propos du rajeunissement des associations, qu'un comité des jeunes Suisses a été créé en Italie. Ceci est réalisable dans d'autres pays également. C'est la tâche des membres du CSE de travailler dans ce sens.

Le Conseil adopte les objectifs 2013-2017 à l'unanimité.

20. Rapport annuel 2013 - Approbation

Le rapport annuel (**document R-2013/1**) est approuvé à l'unanimité.

21. Comptes annuels 2013 - Approbation

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse présente les comptes annuels 2013 (**documents R-2014/12a+b+c**). Le bilan et le compte de résultat sont pratiquement identiques à ceux de l'exercice précédent. Il reste à ajouter à la rubrique « Débiteurs » le montant du DFAE au profit de la «Revue Suisse».

Monsieur Zimmermann, Allemagne considère que le volet recettes n'est pas transparent. Il souhaite savoir quelle est l'origine des recettes.

Monsieur Engeler explique que les produits sont issus des subventions fédérales, des contributions de sponsors pour SwissCommunity, des contributions des participants au Congrès, des offres pour les jeunes, des différents dons et de la «Revue Suisse» via le DFAE. Le principal sponsor de l'OSE est Suisse Tourisme. En l'absence de nouvelles recettes et d'une augmentation des subventions fédérales, la situation s'annoncerait difficile. Par conséquent, il est difficilement envisageable d'offrir aux membres du Conseil des réductions sur les cartes de congrès. Dans le cas contraire, il sera nécessaire d'augmenter les coûts pour les autres participants. Des discussions sont en cours avec le DFAE à propos d'une part plus élevée dans les recettes des annonces dans la Revue Suisse». Cette part représente actuellement 30%. Le conseiller fédéral Burkhalter a montré qu'il comprenait la situation de l'OSE. Toutefois, il ne peut pas contrôler une hausse des subventions avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger.

Monsieur Widmer, educationsuisse, Suisse demande si les associations ne pourraient pas verser un montant à l'OSE.

Monsieur Engeler répond que généralement, les associations ne sont pas solides financièrement et il craint qu'un tel projet n'apporte pas grand chose.

Le CSE adopte les comptes annuels 2013 et le rapport de l'organe de révision avec une abstention et donne décharge au trésorier et au Comité.

22. Budget 2014 – Approbation

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse présente le budget 2014 (**documents R-2014/12a**) et commente en détail le document envoyé. Le budget est équilibré et quelque peu ambitieux sur le volet des recettes. Il doit cependant être quelque peu exigeant et il espère que la fin de l'année sera clôturée comme prévu.

Le Conseil adopte le budget 2014 à l'unanimité.

23. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Conformément aux **documents R-2014/13a+b+c** les associations ci-après demandent à être reconnues:

- Groupe Romand du Victoria
- North Florida Swiss Club
- Swiss Jass Club of Montreal

Monsieur Eggly déclare que les demandes correspondent aux normes réglementaires.

Les trois associations sont reconnues à l'unanimité.

24. Divers

(néant)

Monsieur Eggly félicite les co-directrices élues Sarah Mastantuoni et Ariane Rustichelli. Elles devraient désormais assumer leur tâche au secrétariat de l'OSE avec autorité. Il est confiant qu'elles mèneront à bien leur tâche.

La prochaine séance du CSE se tiendra **vendredi 15 août 2014** dans le cadre du 92^e Congrès des Suisses de l'étranger en Argovie. La séance du CSE du printemps prochain aura lieu **samedi 21 mars 2015** à Berne.

Le président remercie les représentants du DFAE, les intervenants, les médias, les invités, le public, les traductrices, l'équipe du secrétariat ainsi que les membres du CSE pour leur présence et leur engagement.

La séance est levée à 17h15.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

